

En 2021, FERRANDI Paris reste bénéficiaire de la taxe d'apprentissage.
Le solde de votre taxe d'apprentissage (13%) peut être versé directement à notre établissement.

LES ÉTAPES CLÉS :

1 Calculez votre masse salariale 2020 pour déterminer votre enveloppe "solde de la TA" disponible.

2 Vérifiez la présence des établissements éligibles sur les listes préfectorales.

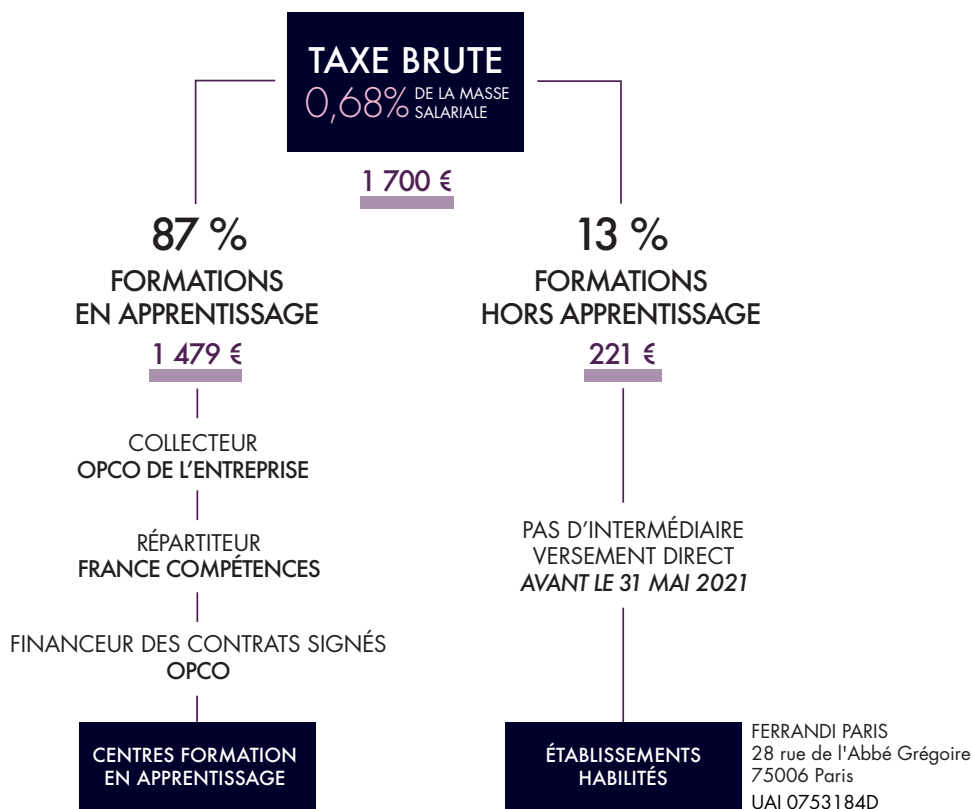
FERRANDI Paris est habilité à recevoir votre versement de taxe d'apprentissage avec le code UAI 0753184D sur la liste préfectorale Île-de-France.

3 Versez le montant de l'enveloppe directement aux établissements habilités de votre choix.

Votre versement doit nous parvenir entre le 1^{er} janvier et le 31 mai 2021. A réception, nous vous adressons votre reçu.

SCHÉMA DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE 2021

EXEMPLE POUR UNE MASSE SALARIALE DE 250 000 € (MS X 0,68 / 100 = TA)



COMMENT VERSER À FERRANDI PARIS ?



Par chèque à l'ordre de :
FERRANDI Paris
Taxe Apprentissage
28 rue de l'Abbé Grégoire 75006 Paris



Par virement :
Renseignements bancaires
IBAN : FR76 3000 4028 3700 0111 3918 594
BIC : BNPAFRPPXXX



VOTRE CONTACT

PAULO LOPES
Responsable Relations Entreprises
Tél : 01 49 54 18 23 / plopes@ferrandi-paris.fr